

## ONTARIO

Numéro de dossier du greffe

[SCEAU]

(Nom du tribunal)

situé(e) au

Adresse du greffe

**Formule 8 : Requête  
(formule générale)****Requérant(e)(s)**

Nom et prénom officiels :

Adresse :

Téléphone et télécopieur :

Adresse électronique :

**Avocat(e) du/de la/des requérant(e)s**

Nom :

Adresse :

Téléphone et télécopieur :

Adresse électronique :

**Intimé(e)(s)**

Nom et prénom officiels :

Adresse :

Téléphone et télécopieur :

Adresse électronique :

**Avocat(e) de l'intimé(e)/des intimé(e)s**

Nom :

Adresse :

Téléphone et télécopieur :

Adresse électronique :

**À L'AUX INTIMÉ(E)(S) :****UNE CAUSE A ÉTÉ INTRODUITE CONTRE VOUS DEVANT CE TRIBUNAL. LES PRÉCISIONS À CE SUJET FIGURENT SUR LES PAGES CI-JOINTES.** **LA PREMIÈRE DATE D'AUDIENCE EST FIXÉE AU (date)**

À \_\_\_\_\_ (heure), ou dès que possible par la suite au : (adresse)

**REMARQUE :** *S'il s'agit d'une cause de divorce, aucune date ne sera fixée à moins qu'une Défense ne soit déposée. Si un avis de motion vous a également été signifié, une date d'audience antérieure peut être fixée et vous ou votre avocat devriez vous présenter au tribunal pour l'audition de la motion.*

**CETTE CAUSE EST RÉGIE PAR LA VOIE ACCÉLÉRÉE DU SYSTÈME DE GESTION DES CAUSES.** Un juge responsable de la gestion de la cause y sera affecté avant qu'un juge n'en soit saisi pour la première fois.

**CETTE CAUSE EST RÉGIE PAR LA VOIE ORDINAIRE DU SYSTÈME DE GESTION DES CAUSES.** Aucune date d'audience n'a été fixée, mais si un avis de motion vous a été signifié, il porte une date d'audience et vous ou votre avocat devriez vous présenter au tribunal pour l'audition de la motion. Un juge responsable de la gestion de la cause ne sera affecté à la cause que lorsqu'une des parties aura demandé au greffier du tribunal de fixer une date pour la tenue d'une conférence relative à la cause ou que lorsque l'audition d'une motion est fixée, selon celui de ces deux événements qui se produit le premier.

**SI LA DATE DU PROCÈS N'A PAS ÉTÉ FIXÉE APRÈS 365 JOURS,** le greffier du tribunal enverra un avertissement aux parties selon lequel la cause sera rejetée dans les 60 jours à moins qu'elles ne déposent la preuve que la cause a été réglée ou à moins que l'une d'elles ne demande la tenue d'une conférence relative à la cause ou d'une conférence en vue d'un règlement amiable.

**SI VOUS DÉSIREZ VOUS OPPOSER À UNE DEMANDE DANS LA PRÉSENTE CAUSE,** vous ou votre avocat devez préparer une Défense (formule 10 — un exemplaire devrait être joint), en signifier une copie aux requérants et en déposer une copie au greffe, accompagnée d'un Affidavit de signification (formule 6B). **VOUS NE DISPOSEZ QUE DE 30 JOURS APRÈS QUE LA PRÉSENTE REQUÊTE VOUS EST SIGNIFIÉE (60 JOURS SI ELLE VOUS EST SIGNIFIÉE À L'EXTÉRIEUR DU CANADA OU DES ÉTATS-UNIS) POUR SIGNIFIER ET DÉPOSER UNE DÉFENSE.** **SI VOUS NE LE FAITES PAS, LA CAUSE SE POURSUIVRA SANS VOUS ET LE TRIBUNAL PEUT RENDRE UNE ORDONNANCE ET L'EXÉCUTER CONTRE VOUS.**

Cochez la case du paragraphe ci-dessous qui s'applique à votre cause.

- Cette cause comprend une demande d'aliments. Elle ne comprend pas de demande portant sur des biens ni de demande portant sur la possession exclusive du foyer conjugal et de son contenu. Vous **DEVEZ** remplir un État financier (formule 13 — un exemplaire est joint), en signifier une copie aux requérants et en déposer une copie au greffe, accompagnée d'un Affidavit de signification, même si vous ne présentez pas de défense dans cette cause.
- Cette cause comprend une demande portant sur des biens ou une demande portant sur la possession exclusive du foyer conjugal et de son contenu. Vous **DEVEZ** remplir un État financier (formule 13.1 — un exemplaire est joint), en signifier une copie aux requérants et en déposer une copie au greffe, accompagnée d'un Affidavit de signification, même si vous ne présentez pas de défense dans cette cause.

**SI VOUS DÉSIREZ PRÉSENTER VOTRE PROPRE DEMANDE**, vous ou votre avocat devez remplir la section réservée à la demande dans la Défense, en signifier une copie aux requérants et en déposer une copie au greffe, accompagnée d'un Affidavit de signification.

- Si vous désirez présenter une demande d'aliments, mais non une demande portant sur des biens ou une demande portant sur la possession exclusive du foyer conjugal et de son contenu, vous **DEVEZ** remplir un État financier (formule 13), en signifier une copie aux requérants et en déposer une copie au greffe.
- Toutefois, si votre unique demande d'aliments consiste en une demande d'aliments pour les enfants dont le montant est précisé dans les tables des Lignes directrices sur les aliments pour les enfants, vous n'avez pas à remplir, à signifier ni à déposer un État financier.
- Si vous désirez présenter une demande portant sur des biens ou une demande portant sur la possession exclusive du foyer conjugal et de son contenu, qu'elle comprenne ou non une demande d'aliments, vous **DEVEZ** remplir un État financier (formule 13.1, et non pas la formule 13), en signifier une copie aux requérants et en déposer une copie au greffe.

Vous pouvez déposer des documents en personne dans un palais de justice ou en ligne en vous rendant à <https://www.ontario.ca/fr/page/depot-documents-cour-de-la-famille-en-ligne>.

**VOUS DEVRIEZ OBTENIR DES CONSEILS JURIDIQUES AU SUJET DE CETTE CAUSE IMMÉDIATEMENT.** Si vous n'avez pas les moyens de payer un avocat, le bureau d'Aide juridique Ontario de votre localité pourra peut-être vous aider. (Consultez l'annuaire téléphonique sous la rubrique *AIDE JURIDIQUE*.)

---

Date de délivrance

Greffier du tribunal

**ANTÉCÉDENTS FAMILIAUX**

**REQUÉRANT(E) :** Âge : \_\_\_\_\_ Date de naissance (*j, m, a*) : \_\_\_\_\_  
 Domicilié(e) à (*municipalité et province*) \_\_\_\_\_ depuis le (*date*) \_\_\_\_\_  
 Prénom la veille de la date du mariage : \_\_\_\_\_  
 Nom de famille la veille de la date du mariage : \_\_\_\_\_  
 Genre la veille de la date du mariage :  Homme  Femme  Autre genre  
 Déjà divorcé(e)?  Non  Oui (*Lieu et date du divorce précédent*)

---

**INTIMÉ(E) :** Âge : \_\_\_\_\_ Date de naissance (*j, m, a*) : \_\_\_\_\_  
 Domicilié(e) à (*municipalité et province*) \_\_\_\_\_ depuis le (*date*) \_\_\_\_\_  
 Prénom la veille de la date du mariage : \_\_\_\_\_  
 Nom de famille la veille de la date du mariage : \_\_\_\_\_  
 Genre la veille de la date du mariage : \_\_\_\_\_  
 Homme  Femme  Autre genre  Renseignements sur le genre non disponibles  
 Déjà divorcé(e)?  Non  Oui (*Lieu et date du divorce précédent*)

---

**LIEN AVEC L'AUTRE PARTIE :**

- Nous nous sommes marié(e)s (*date*) \_\_\_\_\_
  - Nous nous sommes séparé(e)s le (*date*) \_\_\_\_\_
  - Nous avons commencé à vivre ensemble le (*date*) \_\_\_\_\_
  - Nous n'avons jamais vécu ensemble  Nous vivons toujours ensemble
- 

**ENFANT(S) :**

Énumérez tous les enfants concernés dans cette cause, même si aucune demande n'est présentée à leur égard.

Nom et prénom officiels	Âge	Date de naissance ( <i>j, m, a</i> )	Domicilié(e) à ( <i>municipalité et province</i> )	Habite actuellement avec (nom de la personne et lien de parenté avec l'enfant)

**CAUSES OU ACCORDS ANTÉRIEURS**

Les parties ou les enfants ont-il déjà pris part à une cause judiciaire?

- Non  Oui

Les parties ont-elles conclu un accord écrit au sujet d'une question en litige dans cette cause?

- Non  Oui (*Indiquez la date de l'accord et les conditions de celui-ci qui sont en litige.*)

Un avis de calcul et/ou un avis de recalcul a-t-il été émis par le Service des pensions alimentaires pour enfants en ligne dans cette cause?

- Non       Oui (*Indiquez la (les) date(s) de l'avis (des avis) de calcul ou de recalcul)*)

Dans l'affirmative, demandez-vous au tribunal de rendre une ordonnance d'aliments pour les enfants pour un montant différent de celui qui figure dans l'avis?

- Non       Oui (*expliquez*)

Les parties ont-elles soumis à l'arbitrage ou convenu de soumettre à l'arbitrage une question en litige dans cette cause?

- Non       Oui (*Indiquez la date de l'accord et la sentence arbitrale en droit de la famille, le cas échéant*)

### DEMANDE DU/DE LA REQUÉRANT(E)

**JE DEMANDE AU TRIBUNAL CE QUI SUIT :** (*Les demandes ci-dessous comprennent les demandes d'ordonnance temporaire.*)

Demandes visées par la Loi sur le divorce <i>(Cochez les cases de la présente colonne uniquement si vous demandez un divorce et que votre cause est devant la Cour supérieure de justice ou la Cour de la famille de la Cour supérieure de justice.)</i>	Demandes visées par la Loi sur le droit de la famille ou la Loi portant réforme du droit de l'enfance	Demandes portant sur des biens <i>(Cochez les cases de la présente colonne uniquement si votre cause est devant la Cour supérieure de justice ou la Cour de la famille de la Cour supérieure de justice.)</i>
00 <input type="checkbox"/> un divorce	10 <input type="checkbox"/> des aliments pour moi-même	22 <input type="checkbox"/> l'égalisation des biens familiaux nets
01 <input type="checkbox"/> des aliments pour moi-même	11 <input type="checkbox"/> des aliments pour un ou plusieurs enfants (somme figurant dans la table)	23 <input type="checkbox"/> la possession exclusive du foyer conjugal
02 <input type="checkbox"/> des aliments pour un ou plusieurs enfants (somme figurant dans la table)	12 <input type="checkbox"/> des aliments pour un ou plusieurs enfants (somme autre que celle figurant dans la table)	24 <input type="checkbox"/> la possession exclusive du contenu du foyer conjugal
03 <input type="checkbox"/> des aliments pour un ou plusieurs enfants (somme autre que celle figurant dans la table)	13 <input type="checkbox"/> la responsabilité décisionnelle en ce qui concerne l'enfant ou les enfants	25 <input type="checkbox"/> le gel des avoirs
04 <input type="checkbox"/> la responsabilité décisionnelle en ce qui concerne l'enfant ou les enfants	14 <input type="checkbox"/> le temps parental avec l'enfant ou les enfants	26 <input type="checkbox"/> la vente de biens familiaux
05 <input type="checkbox"/> le temps parental avec l'enfant ou les enfants	15 <input type="checkbox"/> une ordonnance de ne pas faire/de non-harcèlement	
06 <input type="checkbox"/> des contacts avec l'enfant ou les enfants ( <i>l'autorisation du tribunal est nécessaire</i> )	16 <input type="checkbox"/> une indexation des aliments du conjoint	
	17 <input type="checkbox"/> une déclaration de liens de filiation	
	18 <input type="checkbox"/> une tutelle à l'égard des biens de l'enfant ( <i>la demande doit être signifiée au Bureau de l'avocat des enfants et l'enfant doit être actuellement titulaire des biens</i> )	
	19 <input type="checkbox"/> des contacts avec l'enfant ou les enfants ( <i>l'autorisation du tribunal n'est pas nécessaire</i> )	
	20 <input type="checkbox"/> Déplacement illicite ou non-retour illicite en Ontario impliquant un pays hors du Canada signataire de la Convention sur les aspects civils de l'enlèvement international d'enfants	
	21 <input type="checkbox"/> Déplacement illicite ou non-retour illicite en Ontario impliquant un pays hors du Canada qui n'est PAS signataire de la Convention sur les aspects civils de l'enlèvement international d'enfants	

<b>Autres demandes</b>	50 <input type="checkbox"/> Autre (Précisez.)
30 <input type="checkbox"/> les dépens	
31 <input type="checkbox"/> l'annulation du mariage	
32 <input type="checkbox"/> les intérêts antérieurs au jugement	
33 <input type="checkbox"/> demandes liées à un arbitrage en droit de la famille	

Donnez des précisions au sujet de l'ordonnance que vous demandez au tribunal. (*Indiquez les montants des aliments (s'ils sont connus) et le nom des enfants pour lesquels vous demandez la responsabilité décisionnelle, le temps parental ou des contacts en l'espèce.*)

### **FAITS IMPORTANTS À L'APPUI DE MA REQUÊTE EN DIVORCE**

- Séparation :** Les conjoints sont séparés depuis le (date) \_\_\_\_\_ et
- n'ont pas vécu ensemble depuis cette date dans une vaine tentative de réconciliation.
  - ont vécu ensemble pendant la ou les périodes suivantes dans une vaine tentative de réconciliation : (Précisez les dates.)
- Adultère :** L'intimé(e) a commis l'adultère. (Précisez. Il n'est pas nécessaire de nommer une autre personne, mais si vous le faites, vous devez alors lui signifier la présente requête.)
- Cruauté :** L'intimé(e) a fait preuve d'une telle cruauté physique ou mentale à l'égard du/de la requérant(e) que la cohabitation est devenue intolérable. (Précisez.)

### **FAITS IMPORTANTS À L'APPUI DE MES AUTRES DEMANDES**

(Énoncez ci-dessous les faits qui constituent le fondement juridique de vos autres demandes. Joignez des pages supplémentaires au besoin.)

**ATTESTATION DU/DE LA REQUÉRANT(E)**

(Si vous êtes représenté(e), votre avocat(e) doit remplir l'attestation de l'avocat ci-dessous.)

Les articles 7.1 à 7.5 de la *Loi sur le divorce* et l'article 33.1 de la *Loi portant réforme du droit de l'enfance* prévoient que vous et l'autre partie devez :

- exercer votre responsabilité décisionnelle, votre droit au temps parental ou votre droit de contact à l'égard d'un enfant d'une manière compatible avec l'intérêt véritable de l'enfant;
- faire de votre mieux pour protéger l'enfant des conflits découlant de la présente affaire;
- tenter de régler vos questions de droit de la famille en ayant recours à des options de règlement extrajudiciaire des différends, dans la mesure où il convient de le faire (*pour de plus amples renseignements sur les options de règlement des différends qui s'offrent à vous, notamment la médiation reliée aux tribunaux, vous pouvez consulter le site Web du ministère du Procureur général ou [www.stepstojustice.ca](http://www.stepstojustice.ca)*);
- fournir des renseignements complets, exacts et à jour dans la présente affaire;
- vous conformer à toute ordonnance rendue dans la présente affaire.

J'atteste que je connais les obligations susmentionnées qui m'incombent aux termes de la *Loi sur le divorce* et de la *Loi portant réforme du droit de l'enfance*.

---

*Date de la signature*

---

*Signature du (de la) requérant(e)***ATTESTATION DE L'AVOCAT**

Je m'appelle : \_\_\_\_\_

et je suis l'avocat(e) du/de la requérant(e) dans la présente cause. J'atteste que je me suis conformé(e) aux exigences de l'article 7.7 de la *Loi sur le divorce* et de l'article 33.2 de la *Loi portant réforme du droit de l'enfance* en ce qui concerne la réconciliation et l'obligation de discuter et d'informer.

---

*Date*

---

*Signature de l'avocat(e)*

Pour de l'information sur l'accessibilité des services offerts par le tribunal aux personnes ayant des besoins reliés à un handicap, composez :

**Téléphone : 416 326-2220 / 1 800 518-7901 ATS : 416 326-4012 / 1 877 425-0575**

